

11 juin 2021

La Fonction Publique a annoncé que le rendez-vous salarial annuel se tiendra le mardi 6 juillet 2021. Ce sera le cinquième. Début mai, le gouvernement Castex avait promis des avancées sur certaines "priorités", comme les bas salaires, l'attractivité des filières ou encore les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Dégel du point d'indice ? :

La perspective d'un dégel du point d'indice ne semble, hélas, toujours pas à l'ordre du jour pour nos gouvernants. Nous avons vu, en février 2021, que dans une [circulaire de Bercy, du 04-02-21](#) relative à la préparation du budget 2022, la direction du Budget demandait aux ministères de retenir l'hypothèse d'une valeur stable du point d'indice pour l'année prochaine, c'est à dire maintenant du "gel" du point d'indice.

Petit rappel : Selon le gouvernement, l'augmentation d'1 % du point d'indice des fonctionnaires représenterait au total une dépense publique de l'ordre de 2 milliards d'euros et un gain d'une quinzaine d'euros pour un agent touchant 2000 euros nets par mois en moyenne.

Si nous avons vu récemment qu'il était prévu de relever de manière significative les salaires des hauts cadres de l'État, pour le reste rien ne filtre sur ce qui pourrait sortir de neuf du rendez-vous salarial du 6 juillet. En début mai, la ministre de la Fonction Publique avait évoqué des mesures ciblées ([voir article Acteurs Publics](#)).

Disparités salariales :

Par contre, ce qui est constaté, ce sont les disparités salariales qui augmentent légèrement entre les agents de l'État d'après l'INSEE en juin 2021 ([voir article Acteurs Publics](#)). "Les salaires les plus faibles baissent quand les plus élevés sont stables", indique l'Insee dans sa [note annuelle sur les salaires](#) dans la fonction publique d'État.

En 2019, un salarié de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 599 euros nets par mois en équivalent temps plein. Cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. En euros courants, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en 2019. Corrigé de la hausse des prix, il est quasi stable (- 0,1 %), après avoir diminué de 1,2 % en 2018.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPE est quasi stable en euros constants (+ 0,1 %), celui des autres salariés baisse de 0,3 %.

En mars 2021, l'INSEE publiait une étude qui montrait un salaire net moyen dans la fonction publique (3 versants ensemble) qui s'élevait, en 2019, à 2 320 euros par mois ([voir article Acteurs Publics](#)).

Toujours selon l'INSEE : [en moyenne, les femmes gagnent 23 % de moins que les hommes](#). À temps de travail équivalent, elles touchent 15,8 % de moins que les hommes. Plus on s'élève sur l'échelle des salaires, plus les écarts entre femmes et hommes sont grands. L'INSEE en 2017 dénombrait un revenu moyen de 1 515 euros net par mois pour les femmes et 1 968 euros net par mois pour les hommes.

+ 15 euros par mois au 01/01/2022

Sans que cela entre dans le débat sur l'amélioration des salaires des agents publics, et alors que la négociation sur la protection sociale complémentaire (PSC) va s'engager le 23 juin pour les agents de l'État, il est déjà acquis que ces mêmes agents toucheront 15 € bruts par mois à compter du 1er janvier 2022 au titre de la participation de l'employeur "Etat" au coût d'une complémentaire santé. A terme (2024 ?) c'est 50% de ce coût qui sera pris en charge par l'Etat.

Catégories C en dessous du SMIC :

Pour mémoire aussi, en février 2021, le gouvernement a été dans l'obligation d'attribuer des points d'indice supplémentaires aux agents en bas de la grille de la catégorie C, pour éviter que leur rémunération soit inférieure au SMIC. La mesure a concerné quelques 381 000 agents dans les trois versants (Augmentation salariale de l'ordre de 4,68 € à 9,37 euros bruts mensuels (!)).

Création d'une indemnité télétravail :

Le gouvernement planche aussi sur une "indemnité télétravail" dans la fonction publique (voir article Acteurs Publics). Le dispositif prévu par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques devrait bénéficier aux fonctionnaires et contractuels des trois versants. Cette indemnité devrait entrer en vigueur dès la rentrée prochaine. Montant avancé : 10 euros par mois, mais les négociations sont toujours en cours.

* * *

Dans la perspective du rendez-vous salarial annuel, la CFDT rappelle ses revendications :

La CFDT revendique

Pour ne laisser personne dans la difficulté

- Augmenter la valeur du point,
- Attribuer des points d'indice pour revaloriser les plus bas salaires,
- Supprimer le jour de carence.

Pour l'égalité professionnelle

- Améliorer les grilles de rémunération des filières féminisées qui sont en décalage défavorable par rapport aux corps et cadres d'emplois traditionnellement plus masculins,
- Rattraper les écarts constatés entre les femmes et les hommes sur les montants indemnitaires,
- Agir sur les déroulements de carrière en augmentant notamment les ratios de promotion pour rattraper les retards de carrière des femmes.

Pour l'égalité de traitement

- Étendre la participation forfaitaire de 15 euros/par mois des employeurs à la couverture complémentaire santé et prévoyance au 1er janvier 2022 pour tous les agents de la territoriale et de l'hospitalière !
- Augmenter régulièrement la rémunération des agents contractuels et aligner leur rémunération minimale sur l'indice 332.

Pour des carrières améliorées

- réévaluer l'ensemble de la grille de catégorie C, le rattrapage du SMIC est une mesure largement insuffisante,
- revoir les rémunérations des débuts de carrière des catégories B et A,
- améliorer les ratios de promotions pour l'ensemble des agents,
- négocier sur l'ensemble des carrières dans la Fonction publique !